



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 18 mai 2016 — N° 173

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le changement de commandement à l'escadron 687 Richelieu Laval de la Ligue des cadets de l'air du Canada.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-René Ostiguy pour sa carrière dans le milieu des beaux-arts.

M. Matte (Portneuf) fait une déclaration afin de féliciter Mme Katherine Tessier pour son succès en tant que designer de mode.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

M. Blanchette (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de hockey Les Huskies de Rouyn-Noranda, gagnante de la Coupe du président.

18 mai 2016

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de respecter les principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner la performance des élèves de l'école secondaire Calixa-Lavallée ayant participé au Festival de robotique.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Symposium des patriotes à Saint-Eustache.

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Cercle Amitié Anjou.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Élise Lavoie et à M. James Darling, fondateurs des Concerts aux îles du Bic.

À 9 h 52, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

18 mai 2016

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 179 concernant l'état d'avancement des 82 actions prévues au plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 27 avril 2016 par M. Martel (Nicolet-Bécancour).

(Dépôt n° 2211-20160518)

Dépôts de pétitions

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 507 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les conditions entourant la vente et l'adoption d'animaux.

(Dépôt n° 2212-20160518)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 483 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services et des soins de première ligne en pharmacie.

(Dépôt n° 2213-20160518)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

18 mai 2016

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, dépose :

Une liasse de documents concernant le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

(Dépôt n° 2214-20160518)

À la demande de M. le président, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

Copie d'un document intitulé *Annexe 3 – Rapport des PCP de décembre 2014*.

(Dépôt n° 2215-20160518)

Motions sans préavis

Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec Mme Roy (Montarville), présente une motion concernant le projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme David (Gouin) présente une motion concernant le traitement fiscal des hauts dirigeants d'entreprises québécoises; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

18 mai 2016

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Bergeron, whip en chef de l'opposition officielle, propose :

QUE la députée de Chicoutimi soit nommée membre de la Commission de l'administration publique;

QUE le député de Rimouski soit nommé membre de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement du député de Jonquière;

QUE le député de Richelieu soit nommé membre de la Commission de l'économie et du travail en remplacement du député de Verchères;

QUE la députée de Pointe-aux-Trembles soit nommée membre de la Commission des finances publiques en remplacement du député de Gaspé;

QUE le député de Rimouski soit nommé membre de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement du député de Richelieu;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu; puis afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes;

18 mai 2016

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres.

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; puis en séance publique afin d'entendre ce dernier sur la gestion administrative et les engagements financiers du ministère des Transports et en suivi du chapitre 5 du rapport du Vérificateur général du Québec de l'automne 2015, intitulé « Réseau routier : Inspection et planification de l'entretien des structures »; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.

18 mai 2016

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Leitão, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 97, Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite applicables aux employés du secteur public, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 97 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 97 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, propose que le projet de loi n° 76, Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (*titre modifié*), soit adopté.

18 mai 2016

Un débat s'ensuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion proposant l'adoption du projet de loi n° 76 est ajourné.

À 11 h 52, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que, en 2016, seul un salaire horaire de 15 \$ ou plus permet aux personnes salariées à temps plein d'obtenir un revenu viable;

QUE l'Assemblée nationale s'engage à adopter d'ici la fin de la présente législature une loi sur le salaire minimum à 15 \$ de l'heure qui établira les critères pour son augmentation annuelle.

18 mai 2016

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 46 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 27 minutes 31 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 18 minutes 59 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 17 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Rochon (Richelieu) propose :

QUE la motion de la députée de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) soit amendée de la manière suivante :

Au deuxième alinéa, remplacer le mot « adopter » par le mot « étudier ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que, en 2016, seul un salaire horaire de 15 \$ ou plus permet aux personnes salariées à temps plein d'obtenir un revenu viable;

QUE l'Assemblée nationale s'engage à étudier d'ici la fin de la présente législature une loi sur le salaire minimum à 15 \$ de l'heure qui établira les critères pour son augmentation annuelle.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et sur la motion d'amendement de M. Rochon (Richelieu), sous réserve de la permission de son auteur.

18 mai 2016

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) refuse la proposition d'amendement de M. Rochon (Richelieu).

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, proposant que le projet de loi n° 76, Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (*titre modifié*), soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 19 mai 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

18 mai 2016

À 17 h 19, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 19 mai 2016, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 18 mai 2016, à 9 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 74 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015

Le Président

JACQUES CHAGNON